



S'INSPIRER

JUILLET 2023 - #TERRITOIRES #TOURISMEDURABLE #SOBRIÉTÉ

À Marseille, le Parc national des Calanques instaure des quotas d'accès

Depuis 2022, le Parc national des Calanques a instauré des quotas de visites.

Les premiers résultats de cette expérimentation sont positifs, tant en termes d'acceptabilité sociale que de réduction du nombre de visiteurs qui se répartissent mieux sur le territoire du Parc.



LE PROJET

Pour le Parc national des Calanques, l'enjeu était de taille : assurer la protection d'un espace naturel menacé par la fréquentation humaine, tout en permettant aux visiteurs de continuer de profiter de ses splendeurs. Le Parc national, ceint par la métropole marseillaise, comprend de nombreuses calanques dont les eaux cristallines attirent un nombre croissant de visiteurs chaque année. La Calanque de Sugiton est visitée par 200 000 à 300 000 personnes par an selon la Ville, avec des pics à 2500 personnes par jour l'été. Marseillais et touristes sont prompts à partager leurs photographies idylliques sur les réseaux sociaux, abondamment relayées par les médias locaux voire nationaux. Progressivement, les aménagements mis en place après la création du Parc ne suffisent plus pour canaliser le flux des visiteurs qui débordent hors des sentiers balisés. Les passants dégradent les zones de régénération prévues pour protéger les espaces végétales les plus sensibles à l'effet de piétinement, comme les pins climaciques qui menacent de se déchausser.

FAIRE PREUVE DE PÉDAGOGIE

En 2022, les équipes du Parc communiquent sur l'instauration d'un système de réservation en ligne autorisant un nombre limité de visiteurs à accéder pendant la période estivale, à la calanque de Sugiton, une des plus

fréquentées et des plus fragiles du parc. Des créneaux quotidiens sont proposés gratuitement lors du pic de fréquentation du site. La mesure, largement diffusée dans les médias, bien en amont de son entrée en vigueur, produit l'effet escompté. Le nombre de visiteurs enregistré lors des journées estivales ne dépasse pas le quota de 400 personnes prévu. Certains jours, il est même inférieur, en raison des réservations non honorées. De plus, les écogardes du Parc mettent à profit le circuit d'une heure nécessaire pour accéder à la calanque de Sugiton en informant les visiteurs, en amont du poste de filtrage géré par une compagnie de sécurité privée.

ASSUMER LE DÉMARKETING

Pour stabiliser le nombre de visiteurs, au-delà de la seule calanque de Sugiton, l'équipe communication du Parc assume, depuis 2020, une stratégie de démarketing visant à casser les images de paysages immaculés véhiculées sur les réseaux sociaux. De plus, en collaboration avec l'office de tourisme marseillais et les services de la Région PACA, elle valorise des lieux moins fréquentés du parc pour diluer les flux, réduisant d'autant la pression sur les calanques, têtes d'affiche de l'aire naturelle protégée. Les médias locaux sont encouragés à ne pas diffuser de photos attrayantes du parc les veilles de week-end pour éviter les afflux ponctuels.

EN QUELQUES DATES

- **2012**
Création du Parc national des Calanques par décret
- **2019**
Lancement de la mission interne relative à la sur-fréquentation
- **2020**
Regain de fréquentation par rapport à la période pré-COVID19 avec un doublement du nombre global de visiteurs
- **2022**
Lancement de l'expérimentation de quotas régulant l'accès à la calanque de Sugiton, désormais accessible uniquement sur réservation
- **2023-2027**
Reconduction de l'expérimentation pour cinq nouvelles saisons estivales





LES ÉTAPES



IMPULSER UNE RÉFLEXION SUR LA RÉGULATION DE LA FRÉQUENTATION

Alors que le décret de création du Parc prévoyait, dès 2012, le contingentement des activités nautiques, c'est l'affluence pedestre qui inquiète les autorités du Parc, surtout en période estivale. Un groupe de travail est constitué en 2019. Il a la charge de recenser les méthodes de réduction de l'affluence des sites naturels existants à travers le monde. La technique de la jachère (fermeture totale pendant plusieurs années), mise en œuvre en Asie, est étudiée mais écartée.



INSTAURER DES QUOTAS : UNE PREMIÈRE EN FRANCE

Le Conseil d'Administration du Parc opte pour une mesure forte : l'accès au site restera ouvert mais pour préserver ce dernier, le nombre de visiteurs sera plafonné à compter de la saison estivale 2022. Le Parc se rapproche d'un prestataire de services informatiques qui fournit aux visiteurs inscrits des QR codes, scannés par des agents d'une société de sécurité privée. Des agents de l'office de tourisme de la Métropole d'Aix-Marseille, aux côtés des écogardes du Parc, aiguillent les visiteurs vers des alternatives accessibles à pied pour les rares passants non-informés de la mesure.



ENCOURAGER LA RÉORIENTATION DES FLUX AVEC LES ACTEURS TOURISTIQUES

L'effort d'information du public, particulièrement auprès des personnes éloignées des canaux de diffusion du Parc, porte ses fruits. La population fréquente « moins mais mieux » le site. Les équipes du Parc se rapprochent des acteurs touristiques pour conduire une action de réorientation des flux plus systémique, par exemple avec les applications de navigation routière. L'institution axe sa communication sur l'exigence sportive et contemplative liée aux sites ainsi que sur l'absence de services touristiques à disposition sur place. L'objectif est de battre en brèche l'imaginaire hédoniste et balnéaire associé aux calanques.



CONTACT :

Zacharie Bruyas

Responsable Communication

Parc national des Calanques

zacharie.bruyas@calanques-parcnational.fr

OURS

Conception : CLER – Réseau pour la transition énergétique et Virage Énergie ; **Rédaction :** Olivier Loubès ; **Création graphique :** Mathilde Gayet – Kreion Studio

À RETENIR



2 500

PERSONNES

dans la Calanque de Sugiton lors des pics de fréquentation en 2021



400

QUOTAS

alloués chaque jour pendant la période estivale depuis 2022



100 000

EUROS

pour la mise en place du dispositif



3

POINTS DE FILTRAGE

pour baliser l'accès à la calanque



100 %

DES MEMBRES du Conseil d'Administration du Parc national favorables à l'instauration du système de quotas



5

ANNÉES

D'EXPÉRIMENTATION prévues pour analyser scientifiquement l'impact de la mesure sur la biodiversité



LES RÉSULTATS

La population locale ne manifeste pas d'opposition à la démarche mise en avant par la communication du Parc national, consciente des effets délétères de la sur-fréquentation. La réussite de l'opération tient aussi à l'équité du dispositif : pas de taxe, mais un principe de réservation en ligne pour tous. Une telle mesure joue le rôle d'alerte du public sur l'urgence à protéger le site. Preuve que la population intègre la nécessité de réduction de l'affluence, le nombre de demandes de réservations correspond sensiblement au nombre de quotas alloués.